Gouverneur général de se conformer au conseil du Premier Ministre qui lui proposait la dissolution de la Chambre. Le très honorable Arthur Meighen, chef de l'opposition, prit le pouvoir et forma un cabinet temporaire, mais ayant été défait à la Chambre le premier juillet, le Parlement fut dissous le lendemain 2 juillet. Le personnel du cabinet permanent de M. Meighen fut désigné le 13 juillet (voir p. 76) et bientôt après une élection générale fut annoncée pour le 14 septembre. A cette élection le nouveau gouvernement fut mis en minorité; il démissionna et le très honorable W. L. Mackenzie King forma son second ministère, dont les membres prétèrent serment le 25 septembre 1926 (voir p. 77). On trouvera dans l'appendice à ce volume la liste des députés à la Chambre des Communes constituant le seizième Parlement, ainsi que leur adresse et le nombre des votes exprimés.

Conférence impériale de 1926.—La Conférence Impériale à laquelle le très honorable W. L. Mackenzie King, Premier Ministre et l'honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, représentèrent le Canada se tint à Londres, entre le 19 octobre et le 23 novembre. Il y eut 16 assemblées plénières des premiers ministres et ministres et 156 séances des comités et sous-comités, comportant des discussions techniques sur les questions de défense à l'Amirauté, au Ministère de la Guerre et au Ministère de l'aviation. Il y eut également une séance du comité de défense impériale, à laquelle assistèrent tous les premiers ministres et chefs de délégation.

Parmi les sujets discutés on doit citer les relations interimpériales, les relations étrangères, les colonies, protectorats et territoires sous mandat, les questions se rapportant à l'exercice des mandats permanents confiés par la Société des Nations, le condominium des Nouvelles Hébrides, la politique britannique dans l'Antarctique, les questions de défense, de nationalité, de communications impériales par l'air et autrement, le câble du Pacifique, la colonisation outre-mer, les indemnités en cas d'accidents du travail à des ouvriers non domiciliés, hommes de mer et aubains, questions de recherches, questions forestières, et autres questions économiques notamment la propagande par le cinéma, la standardisation industrielle, les comités impériaux sur la navigation et l'économie politique, les conventions maritimes, la pollution par l'huile des eaux navigables, les questions de statistique et de taxation.

Comité des relations interimpériales.—Les délibérations de ce comité firent l'objet d'un rapport qui définit la position respective de la Grande-Bretagne et des dominions autonomes dans les termes ci-après:—

"L'empire britannique comporte des collectivités autonomes de rang égal, nullement subordonnées les unes aux autres, ni dans leurs affaires domestiques, ni dans leurs affaires extérieures, quoique unies par une commune allégeance à la Couronne et librement associées comme membres du Commonwealth britannique de Nations."

La naissance de l'Etat Libre d'Irlande nécessita une modification aux titres et qualificatifs du roi, le mot Royaume-Uni en étant éliminé. Il fut aussi recommandé que le Gouverneur-général soit, à l'avenir, considéré comme le représentant personnel de la Couronne plutôt que comme fonctionnaire du gouvernement de la Grande-Bretagne. Différentes questions concernant l'application de la législation des Dominions, la législation sur la marine marchande, les appels au comité judiciaire du Conseil Privé, furent également traitées dans le rapport. Finalement, on s'occupa des relations avec les pays étrangers et de la modalité des communications et des consultations entre les gouvernements représentés à la Conférence Impériale.